

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1851.

Crédits supplémentaires aux Départements des Finances et de l'Intérieur (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. T'KINT DE NAEYER.

MESSIEURS,

L'insuffisance du fonds de non-valeurs de la contribution foncière de 1850 a mis le Gouvernement dans la nécessité de vous présenter, dans la séance du 29 avril dernier, un projet de loi de crédits supplémentaires.

Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

Au Département des Finances	fr. 15,000 »
Au Département de l'Intérieur	74,466 »
TOTAL	89,466 »

Le projet de loi, d'après les renseignements très-détaillés que l'exposé des motifs renferme, est destiné à satisfaire à des exigences de stricte nécessité; il a été adopté par les sections et par la section centrale.

La section centrale, sur la proposition de l'un de ses membres, a demandé à M. le Ministre des Finances si les ressources ordinaires du Budget de 1851 suffiraient pour couvrir les crédits supplémentaires imputés sur les exercices 1850 et 1851. Ces crédits s'élèvent à la somme de fr. 5,548,952 56 c^s.

Nous reproduisons ici les explications qui ont été données, à ce sujet, par M. le Ministre des Finances :

« Le Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1851, s'élève, y compris le produit des ventes de biens domaniaux, à	fr. 117,332,550 »
» Les Budgets des dépenses à	115,356,059 16
réduction faite d'une somme de 80,000 francs, opérée sur le Budget des Travaux Publics.	
» Un excédant de ressources de.	1,976,490 84
était donc prévu. »	

A REPORTER. fr. 1,976,490 84

(1) Projet de loi, n° 194.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. T'KINT DE NAEYER, OSY, DE LIÈGE, ALLARD, JULIOT et MOREAU.

REPORT. . . . fr. 1,976,490 84

Mais depuis lors on a rattaché aux Budgets de 1850 et de 1851 des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 2,004,291 54 c^s, *imputable sur cet excédant*, savoir :

DETTE PUBLIQUE. — Intérêts de la dette flottante et remboursement d'obligations des emprunts de 1848. (Exercice 1850) . . . fr.	86,230 »	
JUSTICE. — Dépenses arriérées des exercices 1849 et antérieurs.	335,000 »	
Dépenses relatives au <i>Moniteur</i> et frais d'entretien, etc., d'indigents. (Exercice 1850).	45,000 »	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Dépenses diverses.	16,641 89	
INTÉRIEUR. — Exposition universelle de l'industrie, à Londres.	75,000 »	
Dépenses diverses. (Exercice 1850) . . .	298,341 24	
Id. Id.	599,014 46	
Dépenses résultant de la convention conclue avec la ville de Gand	200,000 »	
FINANCES. — Personnel et matériel de l'administration centrale, etc.	238,097 95	
Id. Id. (Exercice 1850.	2,500 »	
REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — Non-valeurs sur le débit de boissons alcooliques, et remboursements divers. (Exercice 1850.)	19,000 »	
Insuffisance des fonds de non-valeurs de la contribution foncière. (Exercice 1850.) . .	89,466 »	
		2,004,291 54
		<u>27,800 70</u>

On est donc fondé à croire que si le Budget des Voies et Moyens de 1851 se réalise dans les termes des évaluations qui y figurent, les ressources ordinaires de ce Budget suffiront à tous les crédits *imputés* sur ces ressources.

Quant aux autres crédits ci-après, qui sont rattachés à l'exercice 1851, ils doivent, d'après les projets adoptés par les Chambres ou qui leur sont soumis, être provisoirement couverts par des bons du trésor.

DETTE PUBLIQUE. — Avances faites à l'ancienne caisse de retraite fr.	815,956 77	
INTÉRIEUR. — Mesures relatives au défrichement	600,000 »	
TRAVAUX PUBLICS. — Dépenses diverses	354,000 »	
Travaux d'achèvement de l'entrepôt d'Anvers.	108,000 »	
Dépenses diverses	1,339,658 99	
Diminution	60,000 »	
		1,279,658 99
FINANCES. — Banque de l'Industrie, à Anvers.	467,045 26	
		<u>Fr. 3,624,661 02</u>

Le Rapporteur,
T'KINT DE NAEYER.

Le Président,
N.-J.-A. DELFOSSE.